

Liberté Indépendance Pédagogie

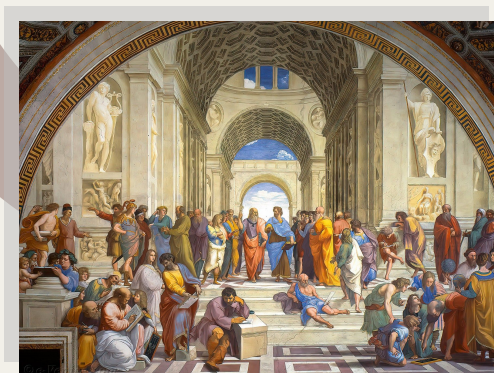
20 ans de logiciels libres dans l'éducation genevoise

Manuel Grandjean



Qui suis-je ?

Intro
1



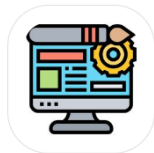
Le service écoles-médias



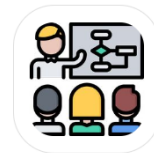
Le SEM en bref



Gérer les infrastructures et équipements numériques et multimédias pour la pédagogie



Gérer l'environnement numérique pour l'enseignement (applications et sites web)



Former le corps enseignant dans le domaine des médias et du numérique



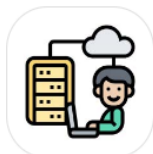
Soutenir l'innovation dans le domaine des médias et du numérique



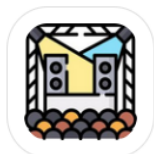
Concevoir, réaliser ou coordonner la réalisation des ressources multimédias et audiovisuelles



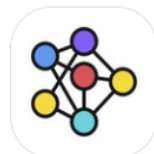
Mettre à disposition des ressources documentaires pour l'enseignement



Mettre à disposition des ressources en ligne



Organiser des activités de médiation pédagogique pour les élèves



Coordonner le réseau des bibliothèques scolaires du DIP



> MARDI 05 NOVEMBRE 2024

17:36

T A Genève, le Service écoles-médias a mis l'indépendance numérique au cœur de son action

L'approche genevoise en matière d'informatique pédagogique est inédite en Suisse romande. Les outils privilégiés sont libres et ouverts, même si l'école publique recourt aussi à des services fournis par les géants de la tech



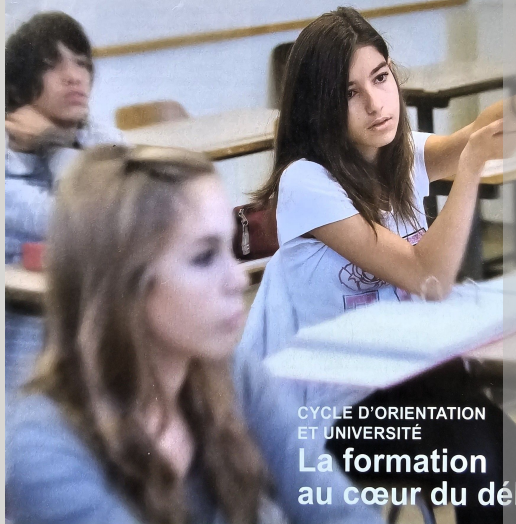
> VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024

07:29

T Exclusif – A Genève, l'école secondaire pourrait bientôt s'affranchir de Google

Le Département de l'instruction publique sonde actuellement le marché. Objectif: déterminer si un prestataire local peut fournir une offre qui couvre les fonctionnalités proposées par la suite du géant américain



MAGAZINE D'INFORMATION
DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUENUMÉRO 2
OCTOBRE 2008LES CLEFS
DE L'ÉCOLEÉCOLE
PRIMAIRE
Des Conseils
d'établissement
en février 2009CINÉMA
La culture
entre nos mursCYCLE D'ORIENTATION
ET UNIVERSITÉ
La formation
au cœur du défi

NOUVELLES TECHNOLOGIES

LOGICIELS LIBRES
ET PÉDAGOGIE
SANS FRONTIÈRES

Le DIP a résolulement décidé d'orienter son informatique vers les logiciels libres. Plusieurs raisons, notamment pédagogiques, militent en faveur de ce choix. PAR MARCO GREGORI

AUX YEUX DU GRAND PUBLIC, un logiciel libre se définit avant tout par sa gratuité. Pour le monde de la pédagogie, il est bien plus que ça : à la fois outil de transmission de la connaissance – notamment, il est vrai, par ses coûts réduits – et symbole même du savoir à partager sans frontières.

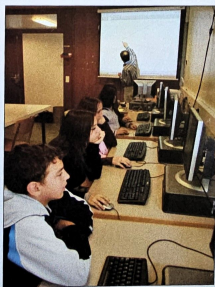
Le Département de l'Instruction publique l'a bien compris. Il a décidé, dans une directive datée du 24 juin 2006, « d'orienter résolument son informatique tant administrative que pédagogique vers des solutions libres et ouvertes ». Motif : « Les logiciels dits libres ont atteint aujourd'hui un niveau de maturité technique qui en fait une alternative fiable, stable, adaptable et pérenne aux logiciels dits propriétaires ». Pour permettre le passage de la théorie à la pratique, le DIP vient de nommer un chef de projet chargé de soutenir et coordonner le développement des standards ouverts et logiciels libres en son sein, ainsi que d'en faciliter l'utilisation auprès des employés et, par ricochet, des élèves.

Cette évolution puise sa source politique en novembre 2006. Dans son « Premier plan de mesures » générales, le Conseil d'Etat annonce vouloir « promouvoir l'utilisation de logiciels libres ». Ici, la raison économique semble évidente. Comme l'écrit le professeur français Jean-Pierre Archambault, « les logiciels libres permettent de réduire d'une manière très significative les dépenses informatiques dans le système éducatif. Les collectivités locales sont de plus en plus sensibles à cet aspect des choses, notamment pour l'équipement des postes de travail en logiciels bureautiques ». Le DIP ne saurait contredire cette affirmation. La désormais célèbre suite bureautique OpenOffice équipe tous ses postes informatiques, tant pédagogiques qu'administratifs. Mais attention, prévient Jean-Marie Delley, un des pionniers du libre au DIP, « résumer les liens entre pédagogie et logiciels libres à OpenOffice serait très réducteur ».

Démocratisation du savoir

Il y a quelques mois, le Service Ecoles-Médias du DIP publiait un texte dans lequel il soulignait la grande convergence entre l'éthique sur laquelle se fonde « le mouvement libre » et le système éducatif public : « Dans sa volonté de rendre accessibles à tous les outils et les contenus, le « libre » poursuit un objectif de démocratisation du savoir et des compétences, de partage des connaissances et de coopération dans leur mise en œuvre, d'autonomie et de responsabilité face aux technologies, du développement du sens critique et de l'indépendance envers les pouvoirs de l'information et de la communication ».

Démocratisation du savoir, autonomie, sens critique, autant de principes qui figurent dans la loi genevoise... sur l'Instruction publique. Exagérée, la comparaison ? Pas vraiment si l'on considère les



Le « libre » poursuit un objectif de démocratisation du savoir et des compétences.
PHOTO J.-P. WOKER

LES CLEFS DE L'ÉCOLE Octobre 2008 27

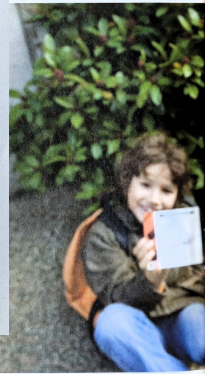
pourquoi pour l'enseignement des mathématiques via Internet, si-on sur son site ? Elle s'adresse aussi bien aux enseignants qu'aux élèves, encourage

oratif, fournit gratuitement plusieurs licences libre. Parallèlement, elle édite un journal papier ou informatique, des de l'intervention de plusieurs enseignants, jusqu'à ce que les coûts de art couverts.

du mariage entre monde du libre également été constaté aux dernières moniales du logiciel libre qui se Mont-de-Marsan, dans les Landes out juillet. Parmi les 4000 visiteurs le bonne partie provenait de l'extérieur que les conférences et ateliers ce thème foisonnaient. Comme le terre Archambault, « ouverture du de l'esprit cheminement ensemble ».

ambault, « il y a une liberté de l'ère à l'école, une sorte de référence dans le domaine. Je dans le monde Medialogy et que l'on trouve a Internet, notamment sur ad-hoc-maternelle 720 lines.

à du DIP », à lire sur : jeanmarie.delley@dipl.ch, marco.gregori@dipl.ch



Une question de philosophie

Selon la Free Software Foundation, un logiciel est considéré comme libre si sa licence garantit à l'utilisateur quatre libertés : exécuter le programme, pour tous les usages ; étudier le fonctionnement du programme et l'adapter aux besoins ; redistribuer des copies, donc aider son voisin ; améliorer le programme et publier des améliorations, pour en faire profiter l'ensemble de la communauté. Pour que les deuxième et quatrième libertés soient respectées, il importe donc que l'accès au code source informatique, en d'autres termes le secret de fabrication, soit assuré.

D'une manière générale, le modèle économique qui prévaut avec le monde du « libre » se base sur la vente de services (mise à disposition de serveurs informatiques, installation de réseaux, développements sur mesure, formations) plutôt que sur celle des produits. Un système, finalement, très comparable à l'univers de la téléphonie où les téléphones sont offerts et les communications facturées.

Souvent, on considère qu'un logiciel libre est un logiciel gratuit. La réalité est plus nuancée. Si la philosophie qui précède le monde du libre vise à élever toute barrière aux utilisateurs,

y compris économique, il n'y a en principe pas d'interdiction à commercialiser, par exemple sur un dvd, un logiciel spécifique se référant aux critères de la Free Software Foundation. Il suffit pour cela que l'auteur ait, par la suite, la possibilité d'exécuter pleinement le logiciel, d'en faire des copies, d'en étudier et d'en améliorer le fonctionnement. Une administration publique a tout intérêt à se passer de licences payantes, lorsqu'elle le peut, pour son équipement informatique. Toutefois, l'essentiel se situe ailleurs et répond à la question suivante : un Etat peut-il admettre que l'immense quantité de données confidentielles qu'il traite dépendent de logiciels dont l'accès n'est accessible qu'à ses fabricants ? Une telle situation provoque deux risques majeurs. Primo, rien n'empêche les fabricants de logiciels propriétaires de retirer leurs produits du marché ou de l'investir avec des nouvelles versions incompatibles avec les anciennes. Secundo, le recours à des logiciels dont le code source demeure connu de ses seuls propriétaires pourrait permettre à ceux-ci d'accéder à des informations confidentielles, voire de les distribuer à des tiers. Ici

GeLibrEdu

Au Département de l'Instruction publique, le projet GeLibrEdu (<http://icp.ge.ch/serveur/gelibr/edu/>, site en reforme) vise à coordonner le passage des logiciels propriétaires vers des logiciels libres. Il a ainsi pour vocation de sensibiliser les acteurs du DIP au monde du libre. A ce titre, le Service Ecoles-Médias a officiellement passé aux enseignants un dvd contenant une quinzaine de logiciels libres.

« En installant du « libre », on permet à chaque élève d'utiliser à la maison les logiciels de l'école sans frais supplémentaires », se réjouit Manuel Grandjean, directeur du Service Ecoles-Médias.

Une idée dépassée ?



**Mars 2006 :
La définition
d'une ligne**

Des MITIC libres au DIP

*« Le livre, comme livre, appartient à l'auteur, mais
comme pensée, il appartient - le mot n'est pas trop vaste
- au genre humain. Toutes les intelligences y ont droit. Si
l'un des deux droits, le droit de l'écrivain et le droit de
l'esprit humain, devait être sacrifié, ce serait, certes, le
droit de l'écrivain, car l'intérêt public est notre
préoccupation unique, et tous, je le déclare, doivent
passer avant nous »¹*

Victor Hugo

Objectif du document

Depuis une décennie, la problématique des médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) a pris une importance croissante dans le système éducatif. Les autorités scolaires genevoises ont bien perçu les profondes mutations en cours dans le domaine de l'acquisition des savoirs et de l'accès aux connaissances : les nouvelles technologies ont été identifiées comme un objet de connaissance en soi, comme des outils remplaçant des technologies plus anciennes au service de l'enseignement, comme des médias offrant l'accès à un monde infini de ressources et nécessitant un décryptage adéquat, et enfin comme un facteur de changement du rapport aux savoirs et donc des processus d'enseignement et d'apprentissage.

Mars 2006 : La définition d'une ligne

Convergence avec les
valeurs de l'éducation

Des MITIC libres au DIP

*« Le livre, comme livre, appartient à l'auteur, mais
comme pensée, il appartient - le mot n'est pas trop vaste
- au genre humain. Toutes les intelligences y ont droit. Si
l'un des deux droits, le droit de l'écrivain et le droit de
l'esprit humain, devait être sacrifié, ce serait, certes, le
droit de l'écrivain, car l'intérêt public est notre
préoccupation unique, et tous, je le déclare, doivent
passer avant nous »¹*

Victor Hugo

Objectif du document

Depuis une décennie, la problématique des médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) a pris une importance croissante dans le système éducatif. Les autorités scolaires genevoises ont bien perçu les profondes mutations en cours dans le domaine de l'acquisition des savoirs et de l'accès aux connaissances : les nouvelles technologies ont été identifiées comme un objet de connaissance en soi, comme des outils remplaçant des technologies plus anciennes au service de l'enseignement, comme des médias offrant l'accès à un monde infini de ressources et nécessitant un décryptage adéquat, et enfin comme un facteur de changement du rapport aux savoirs et donc des processus d'enseignement et d'apprentissage.

Mars 2006 : La définition d'une ligne

Convergence avec les
valeurs de l'éducation

Apprentissage
conceptuel
vs automatismes

Des MITIC libres au DIP

*« Le livre, comme livre, appartient à l'auteur, mais
comme pensée, il appartient - le mot n'est pas trop vaste
- au genre humain. Toutes les intelligences y ont droit. Si
l'un des deux droits, le droit de l'écrivain et le droit de
l'esprit humain, devait être sacrifié, ce serait, certes, le
droit de l'écrivain, car l'intérêt public est notre
préoccupation unique, et tous, je le déclare, doivent
passer avant nous »¹*

Victor Hugo

Objectif du document

Depuis une décennie, la problématique des médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) a pris une importance croissante dans le système éducatif. Les autorités scolaires genevoises ont bien perçu les profondes mutations en cours dans le domaine de l'acquisition des savoirs et de l'accès aux connaissances : les nouvelles technologies ont été identifiées comme un objet de connaissance en soi, comme des outils remplaçant des technologies plus anciennes au service de l'enseignement, comme des médias offrant l'accès à un monde infini de ressources et nécessitant un décryptage adéquat, et enfin comme un facteur de changement du rapport aux savoirs et donc des processus d'enseignement et d'apprentissage.

Mars 2006 : La définition d'une ligne

Convergence avec les
valeurs de l'éducation

Apprentissage
conceptuel
vs automatismes

Maîtrise
des contenus
pédagogiques

Des MITIC libres au DIP

*« Le livre, comme livre, appartient à l'auteur, mais
comme pensée, il appartient - le mot n'est pas trop vaste
- au genre humain. Toutes les intelligences y ont droit. Si
l'un des deux droits, le droit de l'écrivain et le droit de
l'esprit humain, devait être sacrifié, ce serait, certes, le
droit de l'écrivain, car l'intérêt public est notre
préoccupation unique, et tous, je le déclare, doivent
passer avant nous »¹*

Victor Hugo

Objectif du document

Depuis une décennie, la problématique des médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) a pris une importance croissante dans le système éducatif. Les autorités scolaires genevoises ont bien perçu les profondes mutations en cours dans le domaine de l'acquisition des savoirs et de l'accès aux connaissances : les nouvelles technologies ont été identifiées comme un objet de connaissance en soi, comme des outils remplaçant des technologies plus anciennes au service de l'enseignement, comme des médias offrant l'accès à un monde infini de ressources et nécessitant un décryptage adéquat, et enfin comme un facteur de changement du rapport aux savoirs et donc des processus d'enseignement et d'apprentissage.

Mars 2006 : La définition d'une ligne

Convergence avec les
valeurs de l'éducation

Apprentissage
conceptuel
vs automatismes

Maîtrise
des contenus
pédagogiques

Pérennité
des contenus
pédagogiques

Des MITIC libres au DIP

*« Le livre, comme livre, appartient à l'auteur, mais
comme pensée, il appartient - le mot n'est pas trop vaste
- au genre humain. Toutes les intelligences y ont droit. Si
l'un des deux droits, le droit de l'écrivain et le droit de
l'esprit humain, devait être sacrifié, ce serait, certes, le
droit de l'écrivain, car l'intérêt public est notre
préoccupation unique, et tous, je le déclare, doivent
passer avant nous »¹*

Victor Hugo

Objectif du document

Depuis une décennie, la problématique des médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) a pris une importance croissante dans le système éducatif. Les autorités scolaires genevoises ont bien perçu les profondes mutations en cours dans le domaine de l'acquisition des savoirs et de l'accès aux connaissances : les nouvelles technologies ont été identifiées comme un objet de connaissance en soi, comme des outils remplaçant des technologies plus anciennes au service de l'enseignement, comme des médias offrant l'accès à un monde infini de ressources et nécessitant un décryptage adéquat, et enfin comme un facteur de changement du rapport aux savoirs et donc des processus d'enseignement et d'apprentissage.

Mars 2006 : La définition d'une ligne

Convergence avec les
valeurs de l'éducation

Apprentissage
conceptuel
vs automatismes

Maîtrise
des contenus
pédagogiques

Pérennité
des contenus
pédagogiques

Maîtrise des coûts

Des MITIC libres au DIP

*« Le livre, comme livre, appartient à l'auteur, mais
comme pensée, il appartient - le mot n'est pas trop vaste
- au genre humain. Toutes les intelligences y ont droit. Si
l'un des deux droits, le droit de l'écrivain et le droit de
l'esprit humain, devait être sacrifié, ce serait, certes, le
droit de l'écrivain, car l'intérêt public est notre
préoccupation unique, et tous, je le déclare, doivent
passer avant nous »¹*

Victor Hugo

Objectif du document

Depuis une décennie, la problématique des médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) a pris une importance croissante dans le système éducatif. Les autorités scolaires genevoises ont bien perçu les profondes mutations en cours dans le domaine de l'acquisition des savoirs et de l'accès aux connaissances : les nouvelles technologies ont été identifiées comme un objet de connaissance en soi, comme des outils remplaçant des technologies plus anciennes au service de l'enseignement, comme des médias offrant l'accès à un monde infini de ressources et nécessitant un décryptage adéquat, et enfin comme un facteur de changement du rapport aux savoirs et donc des processus d'enseignement et d'apprentissage.

Et l'informatique de l'État ?



19.5.2006

Les logiciels libres à l'honneur



En tant que conseiller d'Etat chargé du Département constructions et des technologies de l'information, c'est un honneur pour moi d'être parmi vous cet après-midi pour clore ce forum LinuxDays, rencontre et d'échanges professionnels, entre professionnels convaincus par le développement des logiciels libres ou informaticiens désireux de découvrir les possibilités offertes par ces logiciels.

En introduction, j'aimerais évoquer la valeur fondamentale que nous partageons toutes et tous: la liberté. Les logiciels libres incarnent précisément cette indissociable d'une économie libérale.

Liberté des créateurs et des utilisateurs ? qu'il s'agisse d'individus, d'entreprises ou d'administrations publiques.

Liberté d'installer, d'utiliser et d'exploiter, sans restriction, des logiciels. Et de contribuer à une saine évolution des technologies de l'information.

Liberté d'accès à l'information pour toutes et pour tous, comme le requiert la démocratie. Une liberté dont les pouvoirs publics se doivent d'être les garants. Cette liberté en matière de technologie de l'information est indispensable. Non seulement elle participe à la démocratie, mais elle la garantit. Les logiciels libres sont, en quelque sorte, des outils



> MARDI 17 JUIN 2025

05:13

L'invraisemblable stratégie de Genève à l'égard de Microsoft

ÉDITORIAL. L'administration publique genevoise va recourir progressivement aux fonctionnalités disponibles via les serveurs du géant américain. On pourrait attendre mieux d'un canton qui a inscrit dans sa Constitution un droit à l'intégrité numérique

🕒 2 min. de lecture

05:09

Exclusif - L'Etat de Genève a discrètement fait le choix de renforcer sa dépendance à Microsoft

Le Conseil d'Etat espère trouver des alternatives à moyen terme. Mais pour l'heure, il prend le risque de renforcer sa dépendance à l'égard du géant américain, moyennant la mise en place de cautions techniques et juridiques

🕒 4 min. de lecture



Dans la LIP...

rsGE C 1 10: Loi sur l'instruction publique (LIP)



Chapitre III Finalités et objectifs de l'école publique

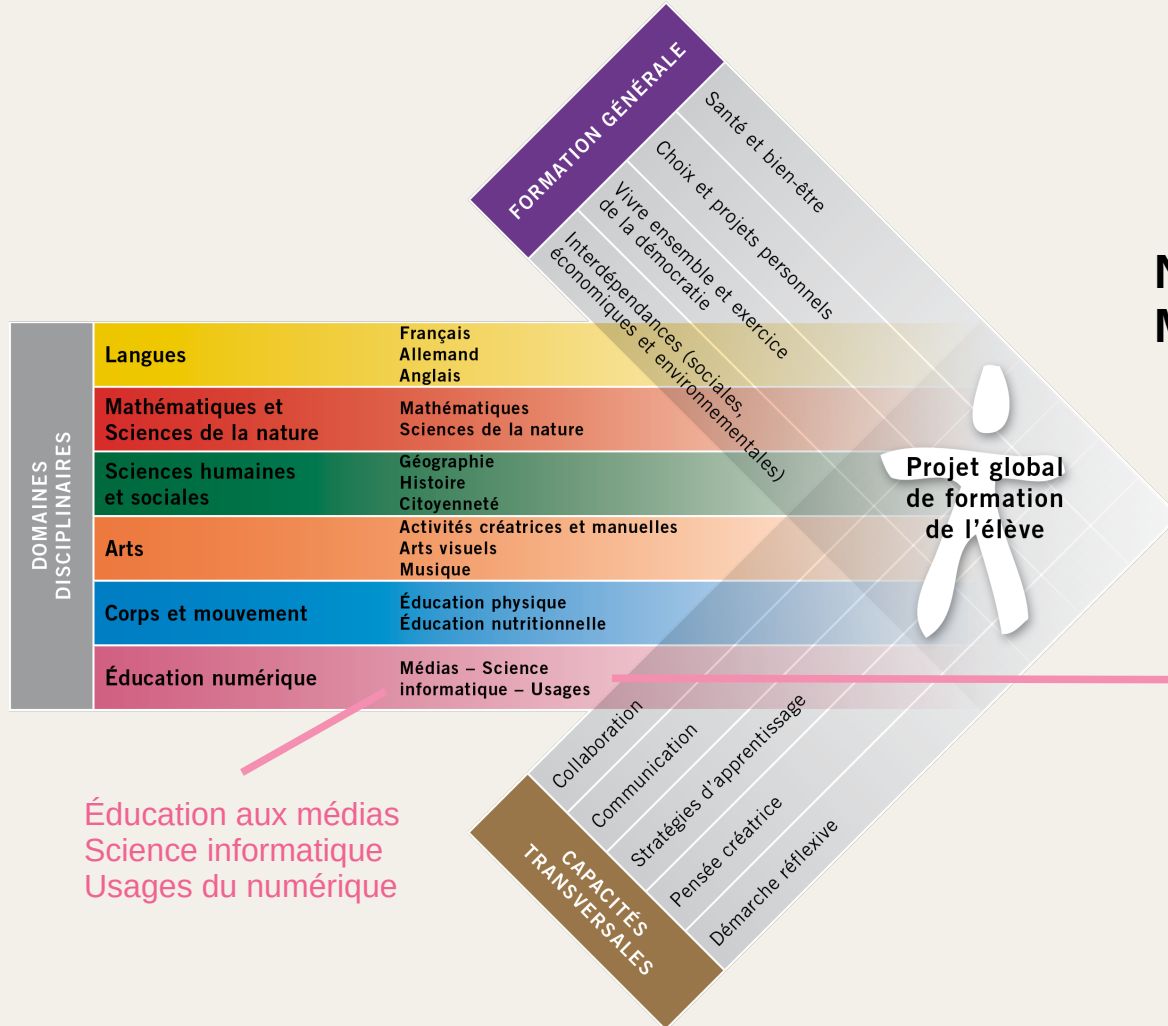
Art. 10 Finalités de l'école

¹ L'école publique a pour buts, dans le respect de la personnalité de chacun :

- a) de donner à chaque élève le moyen d'acquérir les meilleures connaissances et compétences dans la perspective de ses activités futures et de chercher à susciter chez lui le désir permanent d'apprendre et de se former;
- b) d'aider chaque élève à développer de manière équilibrée sa personnalité, sa créativité ainsi que ses aptitudes intellectuelles, manuelles, physiques et artistiques;
- c) de veiller à respecter, dans la mesure des conditions requises, les choix de formation des élèves;
- d) de préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement;
- e) de rendre chaque élève progressivement conscient de son appartenance au monde qui l'entoure, en éveillant en lui le respect d'autrui, la tolérance à la différence, l'esprit de solidarité et de coopération et l'attachement aux objectifs du développement durable;
- f) de tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

² L'école publique, dans le respect de ses finalités, de ses objectifs et des principes de l'école inclusive, tient compte des situations et des besoins particuliers de chaque élève qui, pour des motifs avérés, n'est pas en mesure, momentanément ou durablement, de suivre l'enseignement régulier. Des solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque élève, en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaire.

Acquisition de
compétences et
créativitéSens civique
et indépendance
de jugementEsprit de solidarité
et de coopérationDurabilité
et correction des
inégalités



Non numériser l'école Mais éduquer au numérique

« L'École doit fournir les codes, les méthodes et les moyens pour évoluer dans un tel environnement [numérique] et ne pas le subir, pour agir et ne pas seulement suivre.

L'élève doit être capable de prendre de la distance et de poser un regard critique. »

Une stratégie pragmatique



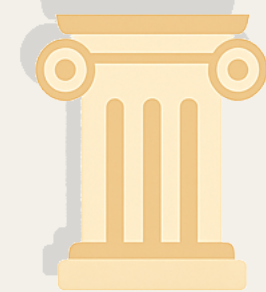
Utilité



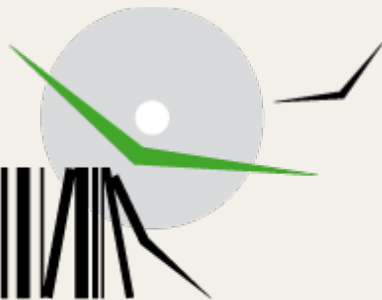
Étapes



Compatibilité



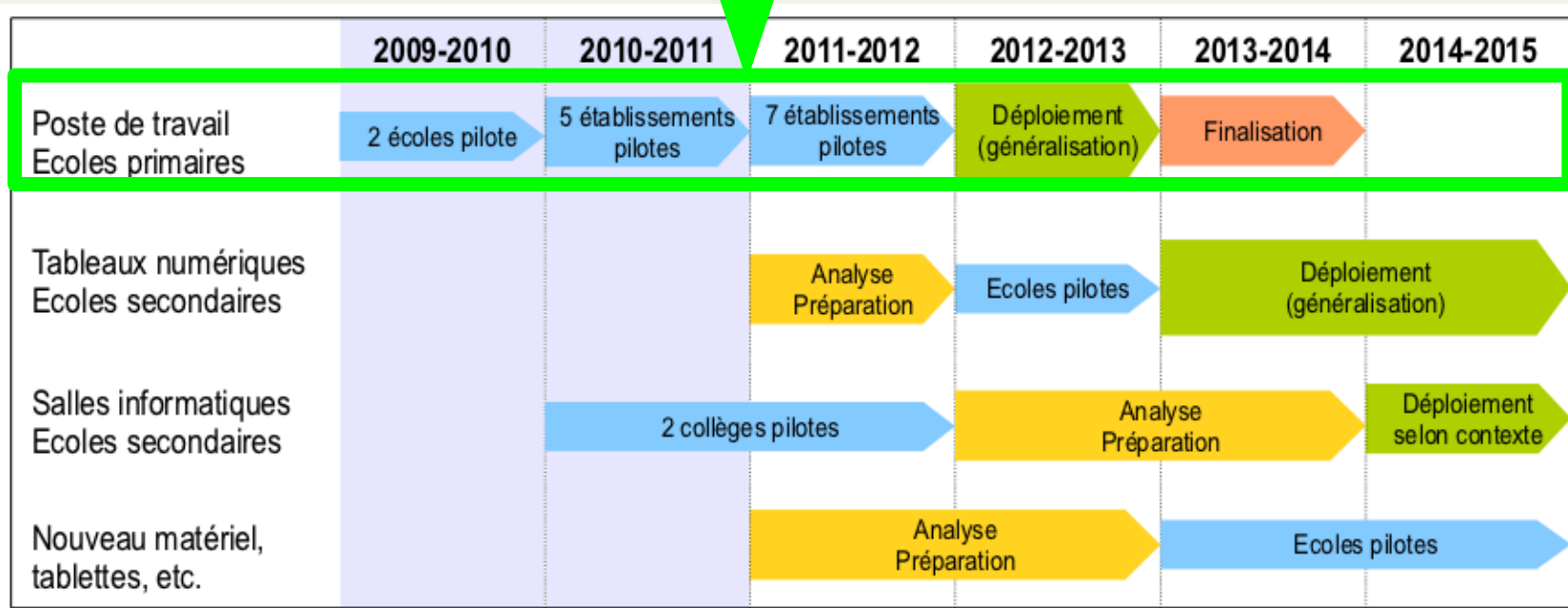
Stabilité

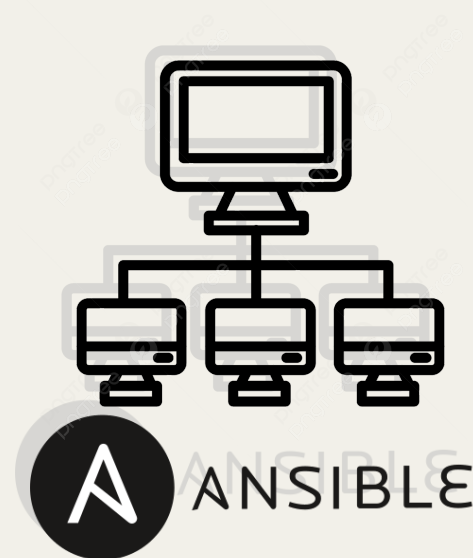
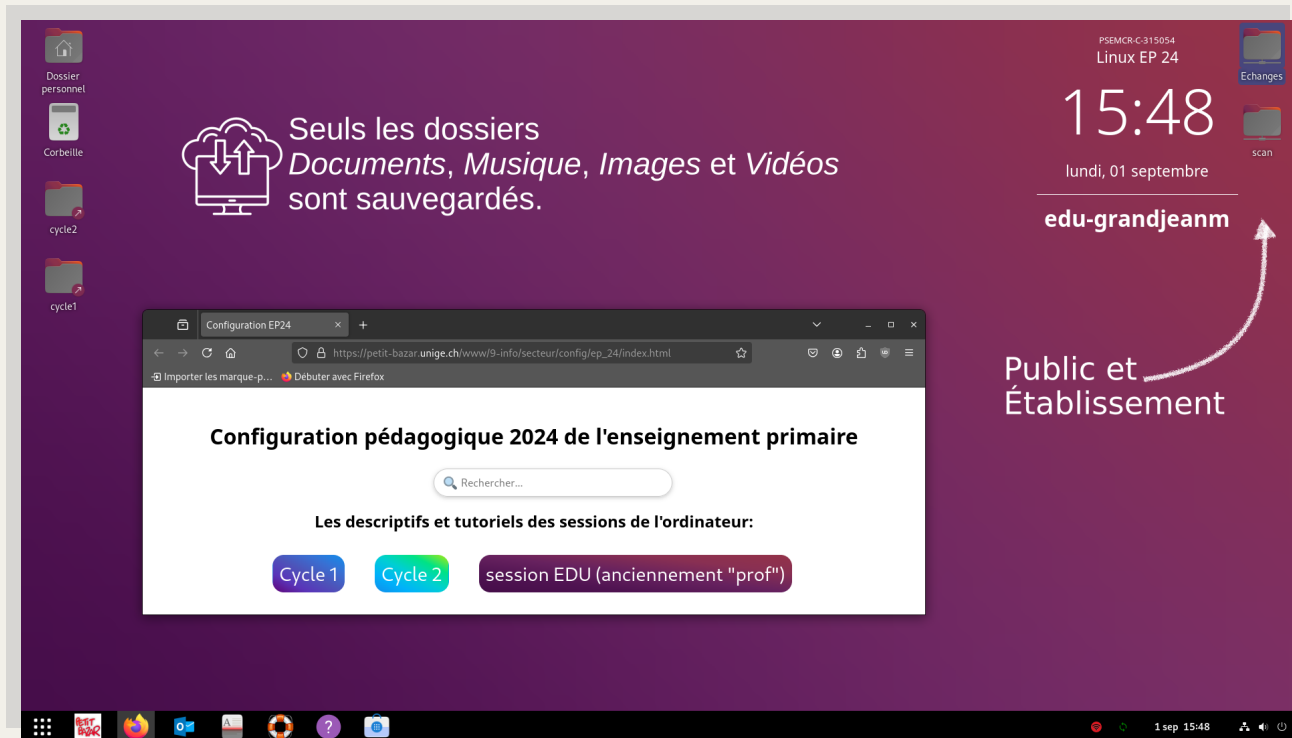


Objectif du projet

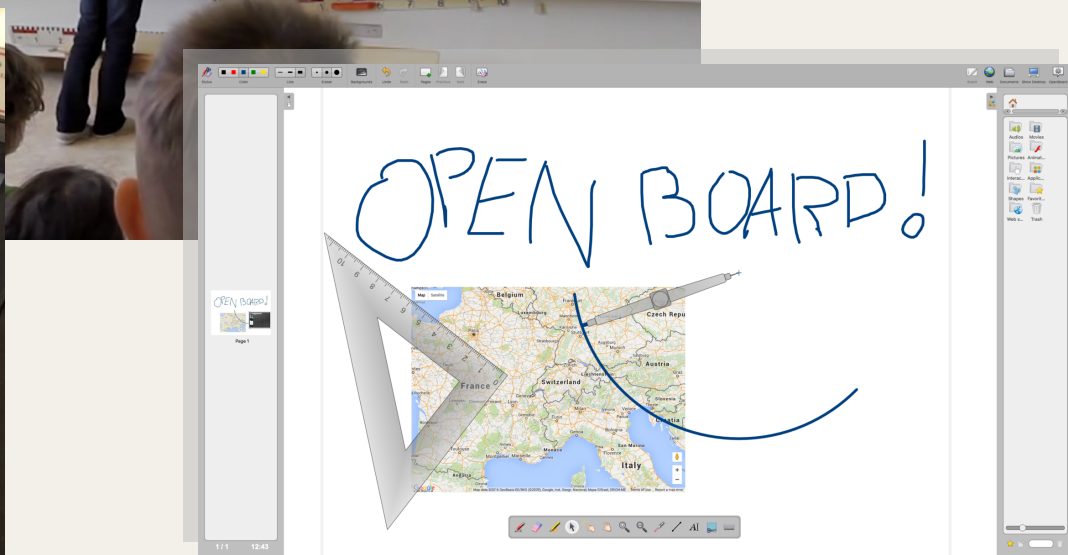
Changement
de paradigme:
le poste de
travail standard
devient Linux, et
les exceptions
Windows et
MacOS.

Octobre 2011





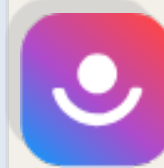
2013 – Uniboard (fork)



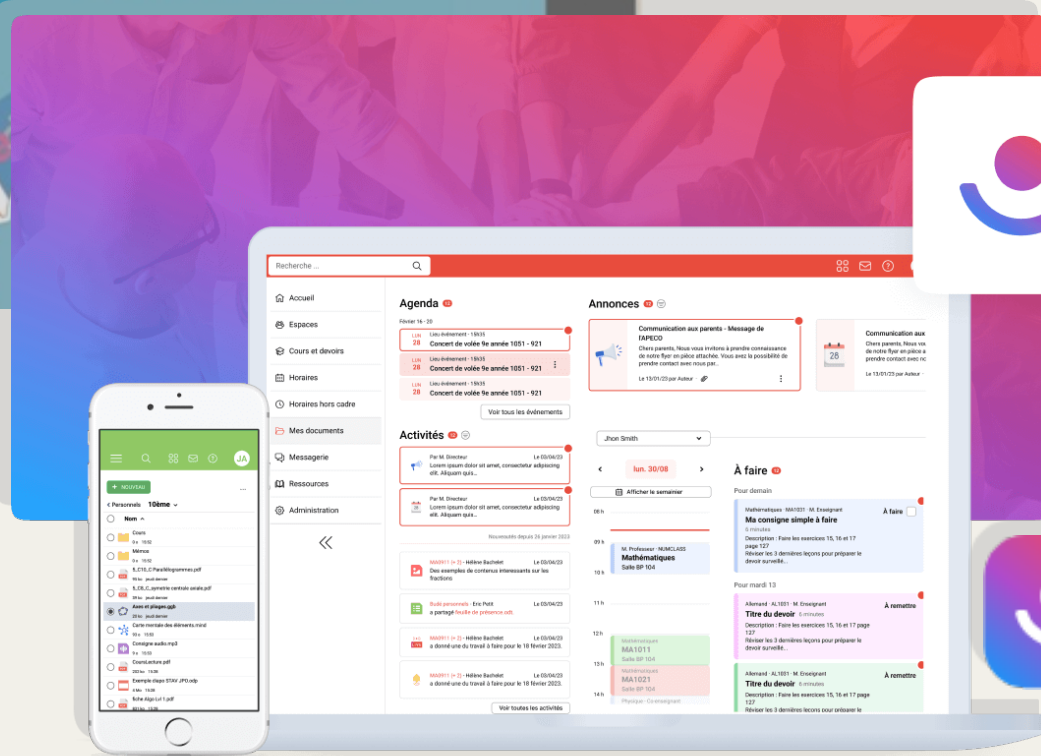
Facile.Education (ex Pentila Nero)

Réal
3

Pilote
de la solution
dans un CO
depuis 2021



Facile
Education

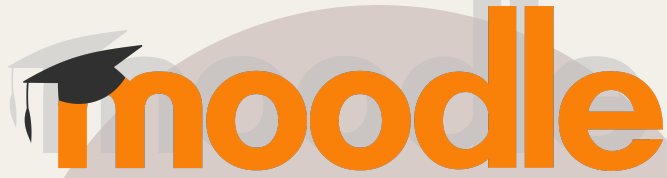




Robot éducatif open-source

Environ 6000 exemplaires
dans les écoles genevoises





zotero



Audacity



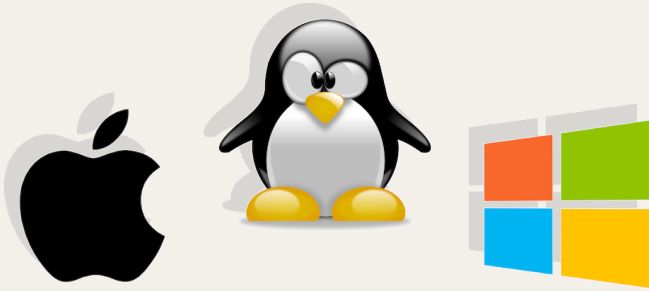
Framasoft

LA DIGITALE

Ge Typo Libre



cortex



Cohabitation plusieurs OS

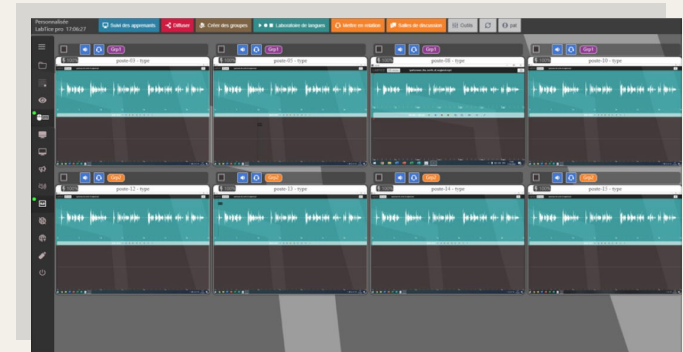
Suite collaborative en ligne

Google Workspace
for Education



Tablettes

Laboratoires de langues



Secrétariat du Grand Conseil

QUE 566

Question présentée par le député :
M. Jean-Michel Bugnion
Date de dépôt : 28 novembre 2016

Question écrite urgente
L'utilisation de Google Entreprise par les élèves et les enseignant-e-s de l'école genevoise répond-elle aux normes suisses de protection des données ?

Depuis quelque temps le SEM Entreprise dans l'école genevoise dans l'Ecole en ligne (EEL). Les services fournis par les élèves avec leur compte sont notés dans un espace privé et un espace partagé de bureautique, Google Photos, navigant les données et à la transparence (PF PDT) figurent ci-dessous, l'implication des données et plus largement les entreprises du

A la lumière des recommandations données et à la transparence (PF PDT) figurent ci-dessous, l'implication des données et plus largement les entreprises du

Secrétariat du Grand Conseil

PL 12103

Projet présenté par les députés :
M^{mes} et MM. Jean-Michel Bugnion, Boris Calame, Sophie Forster Carbonnier, Sarah Klopmann, Yves de Matteis, François Lefort, Salika Wenger, Frédérique Perler, Bernhard Riedweg, Delphine Klopfenstein Broggin, Mathias Buschbeck, Marie-Thérèse Engelberts, Olivier Baud

Date de dépôt : 24 avril 2017

Projet de loi
modifiant la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) (A 2 08)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :



GRAND CONSEIL
de la République et canton de Genève

PO 7

Commission législative :
Diego Esteban, Vincent Canonica, Céline Zuber-Roy, Alia Chaker Mangeat, Laura Mach, Amar Madani, Cyril Mizrahi, Charles Poncet, Darius Azarpey
Date de dépôt : 4 juin 2024

Proposition de postulat
Renforcer la protection des données au sein de l'instruction publique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

canton de Genève

publique et canton de Genève

rale et cantonale applicable

GRAND CONSEIL
de la République et canton de Genève

P 2235

Date de dépôt : 11 décembre 2024

Pétition
pour le respect par l'Etat de Genève de l'intégrité numérique dans l'éducation

Le droit à l'intégrité numérique a été accepté en votation le 18 juin 2023 par 94,21% des citoyens et citoyennes (Constitution genevoise – Art. 21A). Il s'agit du droit d'être protégé contre le traitement abusif des données liées à sa vie numérique, du droit à la sécurité dans l'espace numérique, du droit à une vie hors ligne et du droit à l'oubli.

Nous exigeons que l'Etat de Genève applique le droit à l'intégrité numérique aux élèves de l'enseignement public.

« il est urgent de laisser tomber Google, pour l'éducation au numérique des élèves! »

« C'est un scandale que nous utilisions Gmail avec les élèves au niveau de la protection des données. »

« Je trouve scandaleux que, tout en prônant l'utilisation de logiciel libres (LibreOffice, Linux...) le SEM s'entête à confier toutes nos données à Google. »

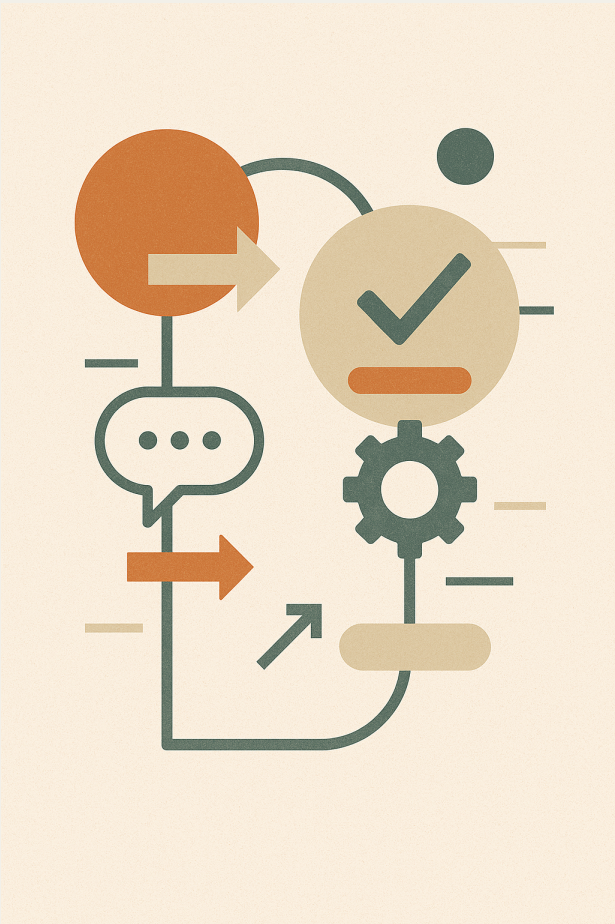


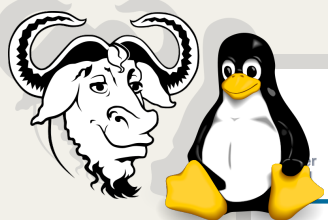
« Le jour où nous abandonnerons Ubuntu sera un jour de fête... d'ici là je travaille sur mon ordinateur portable personnel. »

« Les outils employés à l'Etat sont gratuits, donc posent des problèmes de fiabilité. »

« Linux à l'école n'est pas adapté; beaucoup d'enseignants pataugent, soucis de compatibilité, la plupart des élèves ne travailleront jamais dans cet environnement. »



- 
-  **Valeurs** — afficher les motivations profondes
 -  **Accompagnement** — communiquer, former et soutenir
 -  **Adaptabilité** — Exploiter les atouts du libre
 -  **Économie locale** — ne pas viser des gains immédiats
 -  **Résilience** — Maintenir le cap



ÉCONOMIE • INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Intelligence artificielle : la bataille des modèles en open source

L'IA accessible gratuitement et modifiable est mise en avant par la France, l'Union européenne ou l'Inde comme un des moyens de faire émerger une alternative aux géants américains.

Par Alexandre Piquard

Publié le 13 mars 2025 à 18h15 · Lecture 3 min.

Le "cloud suisse", un projet pour renforcer la souveraineté numérique du pays

Suisse

Modifié le 26 décembre 2024 à 20:55

Partager

« Le fait qu'il soit open source sera un avantage immense, car nous bénéficierons de retours d'une communauté tech très importante »

Imanol Schlag, chercheur EPFZ et responsable technique du projet, dans Le Temps du 3.9.2025

Apertus: un modèle de langage multilingue, ouvert et transparent



L'EPFL, l'ETH Zurich et le Centre national suisse de calcul scientifique (CSCS) ont annoncé aujourd'hui la sortie d'Apertus, le premier modèle de langage de grande ampleur, multilingue et open source développé en Suisse. Il représente une étape majeure pour la transparence et la diversité dans l'intelligence artificielle générative.

**LA ROUTE EST LONGUE,
MAIS LA VOIE EST LIBRE**



(Framasoft)